



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 Décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 14 décembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Olivier Renaud, 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D3-5-5-205

OBJET : TARIF PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Etaient présents :

Messieurs, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric DOUSSON Bruno, Madame MAERTEN Marie Bernard, Jean DUPUY, MERIEL Guy et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, BENOIT Pascal, (donne pouvoir à DELFARIEL Eric), RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

2022D3-5-5-205

OBJET : TARIF PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Le Président rappelle que depuis des années toutes les écoles fréquentant la piscine Aquagold communautaire ont accès à cette structure ainsi qu'à la mise à disposition de 2 éducateurs sportifs (BEESAN) depuis l'ouverture en 1992.

Toutes les écoles de la Communauté de Communes des Deux Rives sont accueillies ainsi que des écoles du département et des départements limitrophes (Lot-et-Garonne et Gers) gratuitement.

Le Président propose que les écoles relevant de la Communauté de Communes Terres et Confluences ne soient plus accueillies dès l'ouverture de leur établissement.

S'agissant des communes de la CC2R et des communes de Bourg de Visa, Brassac, Saint Nazaire de Valentane et Fauroux, le Président soumet le principe de conserver la gratuité pour leurs écoles.

Concernant, les écoles hors CC2R, il invite les membres du bureau à adopter la mise en place d'une tarification.

A titre informatif :

- Lavit : 1,10 € par élève et par séance (lorsque la structure était en activité)
- Cahors : 1,02 par enfant et par séance
- Agen : 2,40 € par élève et par séance

Les tarifs précités incluent l'intervention des Educateurs Sportifs.

Dans cette perspective, le Président propose :

= de mettre en place le tarif suivant : **1,50 €** par enfant et par séance (cycle de 10 à 12 séances par an), intervention pédagogique comprise. Il est précisé que la facturation interviendra à l'issue de chaque cycle. Ce qui représenterait, un coût moyen compris entre 15 et 18 euros par élève par cycle.

- de l'autoriser ou son représentant à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre en place le tarif de **1,50 €** par enfant et par séance (cycle de 10 à 12 séances par an), intervention pédagogique comprise. Il est précisé que la facturation interviendra à l'issue de chaque cycle. Ce qui représenterait, un coût moyen compris entre 15 et 18 euros par élève par cycle.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET


Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

26 DEC. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

26 DEC. 2022

AR Préfecture

TARIF PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221220-2022D3_5_5_205-DE

Numéro d'acte : 2022D3_5_5_205

Date de décision : 20/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-5-5-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public / autres)

Fichier acte : 2022D3-5-5-205 TARIF PISCINE POUR LES SCOLAIRES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 26/12/2022 15:13:05

Date de réception de l'AR : 26/12/2022 15:23:33